



Les Apis jardins

Le réseau des jardins naturels du Parc

*La charte
d'adhésion au
réseau*



Contexte et objectifs

Les jardins privés occupent un espace important au sein du territoire du Parc Naturel Burdinale-Mehaigne. En adoptant une bonne gestion et en créant un jardin adapté, cet espace peut devenir un véritable habitat pour la faune et la flore sauvages. En tant que zone de transit pour la biodiversité et d'espace offrant nourriture et refuges, il peut jouer ainsi un rôle important dans le réseau écologique du territoire.

Soucieux de protéger et favoriser la nature, le projet « Les *Apis* jardins » est né d'une volonté commune du PCDN de Braives et du Parc Naturel Burdinale-Mehaigne de travailler sur le sujet. C'est pourquoi, pour favoriser le développement de ce type de jardins, dit « jardin au naturel » ou « éco-jardin », le Parc Naturel et le PCDN de Braives se sont alliés pour mettre en place cette charte « Les *Apis* jardins ». En adhérant à cette charte, vous vous engagez moralement à respecter les mesures de base pour la mise en place d'un tel jardin. Afin d'avoir un suivi des projets de jardins « Les *Apis* jardins », une visite de votre jardin sera réalisée maximum une fois par an par un membre du comité de suivi du projet et une fois dès le début de votre adhésion.

Si vous hésitez à vous lancer dans l'aventure, nous pouvons venir chez vous pour en discuter et faire le tour de votre jardin. Ceci ne vous engage à rien et permettra peut-être de lever vos craintes et doutes.

Cette charte concerne n'importe quel terrain, petit ou grand, anciennement ou nouvellement planté. Il est toujours possible d'appliquer les 5 règles de base de la charte et en plus de mettre en place des aménagements favorables à la faune et à la flore sauvages. Plus il y aura d'aménagements et mieux ce sera.

Les objectifs de cette charte sont :

- Favoriser et préserver la biodiversité grâce à des pratiques de jardinage écologiques ;
- Sensibiliser et responsabiliser les habitants par rapport à leur rôle pour la sauvegarde de la faune et de la flore sauvages sur le territoire du Parc Naturel ;
- Développer et renforcer le réseau écologique du territoire du Parc Naturel.

Les avantages du réseau « Les *Apis* jardins »

Conseils et expertise

L'équipe scientifique du Parc Naturel ainsi que les membres du PCDN de Braives seront à votre disposition tout au long de l'année si vous souhaitez avoir des conseils sur les mesures à mettre en place. Des documents pédagogiques seront aussi mis en ligne sur le site internet du Parc Naturel pour vous aider dans la création de votre jardin « Les *Apis* jardins ».

Ateliers de jardinage

Des ateliers de jardinage seront créés, à destination des adhérents au réseau « Les *Apis* jardins ». Tout au long de l'année, différents thèmes seront abordés afin d'informer et de sensibiliser les adhérents aux bonnes pratiques du jardinage écologique.

Mise en valeur de vos actions

Afin de mettre en avant les actions menées par les signataires de la charte « Les *Apis* jardins », vous aurez la possibilité d'installer chez vous une plaquette ou un autocollant avec le logo du réseau « Les *Apis* jardins ». Cette démarche n'est pas obligatoire mais elle permet de mettre en valeur les citoyens adhérents au réseau ainsi que le projet.

Echanges et convivialité entre les adhérents

En adhérant à la charte « Les Apis jardins », vous rejoignez un réseau de citoyens-jardiniers soucieux de l'environnement. Vous pourrez ainsi partager vos astuces et conseils entre éco-jardiniers ainsi qu'échanger vos graines entre adhérents et habitants du même territoire. Convivialité et partage seront donc au rendez-vous !

Mesures de base

Afin de répondre aux objectifs de la présente charte, 5 principes devront être respectés :

1. Je prends soin de la biodiversité et de ma santé en pratiquant un jardinage écologique et je fais donc le choix de ne plus utiliser de produits phytosanitaires et autres biocides.

Les agriculteurs sont souvent montrés du doigt dans l'usage de produits phytosanitaires mais les particuliers en emploient aussi pour leurs jardins et parfois en forte concentration. Or, ces produits chimiques sont connus pour être néfastes pour la santé humaine mais aussi pour la biodiversité. Par exemple, il arrive de les utiliser pour protéger les rosiers des moisissures, des acariens et des pucerons : ce qui est bien souvent ignoré est que ces produits tuent aussi les coccinelles qui se nourrissent pourtant des pucerons. En utilisant ces produits, on empêche une régulation naturelle de prendre place. Il est donc préférable de réfléchir à des traitements naturels (extraits fermentés, décoctions, macérations à base de plantes) ou à des techniques manuelles si une intervention est vraiment requise.

En adhérant à la charte « Les Apis jardins », vous vous engagez à ne plus utiliser de produits phytosanitaires ou biocides pour entretenir votre jardin au naturel. Pour vous aider, des fiches pratiques présentant des méthodes et recommandations pour éviter l'utilisation de produits phytosanitaires ont été rédigées par le Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement : <http://www.fytoweb.fgov.be/FR/doc/fiche-fr.pdf>.

Mesure valable pour l'ensemble du terrain à l'extérieur de la maison (terrasse, allées...).

2. Je lutte contre les plantes invasives et je n'en plante pas

Les espèces invasives sont considérées comme la deuxième cause d'extinction des espèces dans le monde, principalement chez les plantes. Ces plantes provoquent de véritables désastres écologiques car elles se développent rapidement et envahissent très vite l'espace et cela au détriment des autres espèces végétales. Petit à petit, ces plantes détruisent l'habitat dans lequel elles sont implantées, elles sont donc une grande menace pour la biodiversité.

Pour connaître les espèces invasives en Wallonie et les moyens de les contrôler, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Province de Liège, <http://www.provincedeliege.be/fr/node/9979>, ainsi que sur celui d'AlterIAS, <http://www.alterias.be/fr/liste-des-plantes-invasives-et-des-plantes-alternatives/les-plantes-invasives>.

En adhérant à cette charte, vous vous engagez à ne planter aucune de ces plantes invasives dans votre jardin. Si des plantes invasives sont déjà présentes dans votre jardin, vous vous engagez à contrôler et à éliminer ces espèces via des techniques respectueuses de l'environnement.

Mesure valable pour l'ensemble du terrain à l'extérieur de la maison.

3. Je privilégie les plantes indigènes

Les plantes indigènes sont des espèces végétales originaires du territoire où elles se trouvent. Leur avantage est qu'elles sont adaptées aux conditions climatiques locales et permettent

d'offrir des habitats naturels propices au développement de la faune locale. En retour, cette faune participe à la pollinisation et à la dissémination des graines de ces plantes et favorise donc leur expansion. Il n'y a donc que des avantages à planter ces espèces.

Si vous souhaitez planter des végétaux dans votre jardin, vérifiez qu'ils soient indigènes. Vous pouvez acheter vos graines et plantes indigènes dans des associations ou société spécialisées :

Ecosem : <http://www.ecosem.be/fr/>

Apiflora : <http://apiflora.wix.com/apiflora>

Ecoflora : <http://www.ecoflora.be/fr/>

Il n'est cependant pas interdit de planter ou de garder des plantes horticoles qui peuvent également être très intéressantes du moment qu'elles ne soient pas invasives. Il est important de bien choisir les plantes horticoles car elles ont été sélectionnées pour avoir de belles et grandes fleurs qui donnent un effet esthétique évident. Cependant, ces plantes produisent très peu de pollen ou de nectar et sont bien souvent très peu intéressantes pour les insectes, contrairement aux plantes indigènes.

4. Je réserve minimum 10% de la superficie de mon terrain pour favoriser la faune sauvage et les auxiliaires.

La faune sauvage regorge d'alliés pour le jardinier : prédateurs, pollinisateurs ou décomposeurs, ils participent au bien-être et à l'équilibre du jardin. Plus vous favoriserez leur présence, plus votre jardin sera en bonne santé et autorégulé. En adhérant au réseau « Les *Apis* jardins », vous vous engagez à réserver au minimum 10% de la surface de votre jardin pour favoriser la faune sauvage en mettant en place des aménagements favorables parmi les suivants : prairies fleuries, pelouses hautes, friches, mares, haies libres constituées d'espèces indigènes, parterres fleuris.

Si vous pensez que d'autres aménagements peuvent répondre à cette mesure, nous vous invitons à nous contacter pour en discuter.

5. Je choisis d'appliquer au minimum trois mesures volontaires qui deviendront mesures de base.

Pour commencer votre jardin au naturel, vous vous engagez à mettre en place au moins trois mesures volontaires. Les tableaux, ci-après, présentent les mesures volontaires que vous pourrez mettre en place au sein de votre jardin. Libre à vous de choisir des mesures qui vous permettront d'atteindre les 10% demandés dans la mesure précédente.

Si vous le souhaitez, vous pouvez développer votre jardin « Les *Apis* jardins » en mettant en place d'autres mesures. Cet engagement se fait sur la base du volontariat : vous êtes libre de choisir ce que vous souhaitez mettre en place. Ces actions sont des actions supplémentaires aux 5 règles de la charte.

Mesures volontaires

Je favorise les auxiliaires et la vie sauvage

MV1. Je respecte la spontanéité de la vie sauvage et je prends le temps d'observer

Intérêts : prendre le temps d'observer et de découvrir

Donner une chance à la spontanéité de la nature et prendre le temps de l'observer. Voilà une mesure qui ne demande pas trop de travail de jardinage mais qui par contre vous apportera beaucoup de plaisir.

Bien souvent, la moindre herbe qui pousse spontanément dans le jardin est arrachée. Or, il arrive parfois qu'on arrache une petite merveille. L'idée de cette mesure est de laisser une chance à ce qui pousse spontanément dans votre jardin et de prendre le temps d'observer et d'identifier les différentes espèces que vous rencontrez. Cette mesure n'est pas très contraignante et si jamais la plante que vous avez pris le temps d'observer ne vous plaît pas alors libre à vous de la supprimer. Dans le cas contraire, vous pourriez la remettre à un endroit qui vous conviendrait mieux.

Il s'agit donc d'une incitation à la curiosité et l'observation. Pas grand-chose à faire donc, si ce n'est prendre son temps et contempler la nature.

Si vous le souhaitez, vous pouvez encoder vos observations naturalistes sur le portail Observations.be du Parc Naturel Burdinale-Mehaigne : <http://burdinne.observations.be/>.

MV2. Je favorise les abeilles sauvages et autres insectes (papillons...) en utilisant des plantes mellifères et en créant des abris spécifiques

Intérêts : améliorer la pollinisation dans votre jardin et venir en aide aux abeilles sauvages et autres insectes qui en ont bien besoin.

Choisir des plantes mellifères lors de l'aménagement de votre jardin et installer des abris et sites de nidification pour les abeilles sauvages et les insectes (nichoirs et hôtels à insectes, tas de sable pour les abeilles terricoles...).

<http://ecowal.be/resources/shared/file/jardin-pour-abeilles-sauvages.pdf> : une brochure très bien faite pour aménager votre jardin pour aider les abeilles sauvages.

http://www.natagora.be/reseaunature/fileadmin/Nature_au_Jardin/Fiche_conseil/fiche_NATAGORA_NAJ_papillons_BIL_080509.pdf : pour aménager son jardin pour les papillons.

<http://hotel-insectes.be/> et <http://www.hotel-insectes.com/> : pour les moins bricoleurs, voici deux sites pour acheter des hôtels à insectes créés par un habitant du Parc Naturel.

MV3. Je plante des arbres à tailler en têtard

Intérêts : produire du bois de chauffage, préserver un patrimoine régional, produire du bois pour la vannerie, garantir des abris pour les animaux (Chevêche d'Athéna...).

Si vous vous promenez sur le territoire du Parc Naturel, vous remarquerez très rapidement la présence de trognons ou arbres têtards. La majorité des arbres têtards présents sur le territoire sont des Saules blancs *Salix alba*. Ces arbres, quand ils sont suffisamment âgés, présentent des cavités qui peuvent servir notamment à la nidification de la Chevêche d'Athéna.

Même dans de petits jardins, il est possible d'avoir des arbres têtards de petite taille qui pourront servir notamment à la production d'osier pour la vannerie et l'architecture végétale.

Il existe des subventions, n'hésitez pas à contacter le Parc Naturel Burdinale-Mehaigne à ce sujet.

<http://www.mmer.be/> : architecture végétale, tressage du saule, Village du saule... C'est par ici et c'est local.

<http://ecowal.be/infos/fiches-conseil/guide-general/arbre-tetard>

<http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/vergers.pdf> : une brochure sur les arbres têtards et les vergers

MV4. Je limite l'éclairage du jardin

Intérêts : favoriser la faune nocturne pour qui l'éclairage est un réel problème (papillons de nuit, chauves-souris...) et réduire sa facture d'électricité.

L'éclairage nocturne est source de pollution lumineuse qui a des conséquences désastreuses pour certains animaux. Par exemple, si vous possédez une mare, le fait de l'éclairer est un piège mortel pour de nombreux insectes. L'éclairage artificiel gêne également les chauves-souris dans leurs gîtes, à l'envol en sortie du gîte, ou encore sur leur terrain de chasse. Limiter cet éclairage, voir le supprimer complètement est un réel plus pour la biodiversité mais également pour votre portefeuille.

<http://www.jardinsdenoe.org/commitments/sheet/pourquoi-limiter-l-eclairage-de-nuit>

MV5. Je mets en place un mur en pierres sèches et/ou une spirale aromatique

Intérêts : fournir des sites de nidification et des refuges pour la faune sauvage et attirer des auxiliaires dans votre jardin. Intérêt culinaire également des plantes aromatiques.

Les murs en pierres sèches sont des aménagements à réaliser si possible avec des pierres plates. Il est plus intéressant de les placer au soleil. Un emplacement ensoleillé est d'autant plus conseillé si vous choisissez de construire une spirale aromatique. La spirale est entourée d'un muret de pierres sèches et plantée d'herbes aromatiques qui sont souvent très mellifères. Les murs serviront d'abris à de nombreuses petites bêtes comme les reptiles, les amphibiens, les insectes...mais aussi de support pour le développement d'une flore bien spécifique.

http://www.urbanbees.eu/sites/default/files/ressources/fiche_spirale.pdf : comment aménager une spirale aromatique.

http://www.natagora.be/reseaunature/fileadmin/Nature_au_Jardin/Fiche_conseil/Fiche%20NATAGO_RA%20mur%20de%20pierres%20seches%20BIL.pdf : document sur les murs en pierres sèches.

MV6. J'installe des nichoirs et des abris pour la faune

Intérêts : fournir des sites de nidification et des refuges pour la faune sauvage et attirer des auxiliaires.

Il est possible d'installer très facilement des nichoirs et abris pour la faune dans un jardin. Les plus bricoleurs d'entre vous pourront les fabriquer eux-mêmes mais il est également possible d'acheter des nichoirs prêts à l'emploi.

Bien que cela semble facile, il est important de choisir les bons nichoirs et les bons endroits. En effet, il est inutile de placer un nichoir pour la Chouette chevêche si le milieu ne lui convient pas. Il est donc important de bien se renseigner avant toute installation ou fabrication.

Vous pouvez également disposer des tas de bois et/ou des tas de pierres dans le jardin. Ceux-ci serviront d'abris pour de nombreux animaux comme par exemple les amphibiens ou les lézards. Les endroits ensoleillés sont à privilégier pour ce genre d'aménagements si vous souhaitez favoriser les lézards par exemple.

Il existe de nombreux sites internet sur le sujet.

MV7. Je nourris les oiseaux en période hivernale

Intérêts : aider les oiseaux à passer une période difficile et avoir le plaisir de les observer.

Le va et vient incessant des oiseaux aux mangeoires est un régal pour les yeux. Il est important de varier la nourriture offerte et de bien nettoyer les mangeoires chaque année. L'autre règle importante est de ne jamais arrêter le nourrissage durant la période hivernale car les oiseaux prendront l'habitude

de venir à votre mangeoire et si vous arrêtez du jour au lendemain, ils risquent de perdre de l'énergie à trouver d'autres sources de nourriture.

<http://www.natagora.be/index.php?id=863>

MV8. Je favorise les déplacements de la faune sauvage

Intérêts : permettre à la faune sauvage de circuler en liberté.

Il est bien légitime de vouloir clôturer son terrain mais cela empêche parfois les animaux de circuler librement. Il est possible de créer des ouvertures de petite taille dans le bas d'une clôture pour par exemple laisser passer les hérissons.

http://ge.ch/nature/media/nature/files/fichiers/documents/passage_a_petite_faune_2014.pdf

MV9. Je crée une mare « naturelle »

Intérêts : créer des zones d'accueil pour la flore et la faune sauvages, profiter d'un milieu très riche en biodiversité, observer une vie exceptionnelle.

La création d'une ou de plusieurs mares dans le jardin est certainement un des aménagements qui vous procurera le plus de satisfaction et de plaisir. En effet, une mare abrite une quantité impressionnante d'animaux et de plantes que vous prendrez plaisir à observer durant de longues heures. Il est important de ne pas introduire d'animaux et de laisser faire la nature car une mare est généralement rapidement colonisée par de nombreux animaux. Enfin, vous pourrez installer des plantes indigènes vendues dans des pépinières spécialisées. Attention, dans la majorité des pépinières, on vend de nombreuses plantes aquatiques invasives à éviter absolument.

<http://ecowal.be/infos/fiches-conseil/guide-general/les-mares>

http://environnement.wallonie.be/publi/education/creer_mare.pdf

<http://www.ecosem.be/> : pour l'achat des graines

MV10. Je mets en place une prairie fleurie constituée de plantes indigènes

Intérêts : favoriser les pollinisateurs et autres insectes et créer des zones de refuge pour la faune et la flore sauvages. Intérêt esthétique également et gain de temps au niveau de l'entretien du jardin.

Outre le rôle écologique de la prairie fleurie, son aspect paysager est non négligeable, offrant un espace coloré autant par les fleurs que par les insectes présents comme les papillons.

Rien de plus plaisant que de pouvoir profiter de ce spectacle pendant plus de la moitié de l'année et avec un entretien plus que restreint (ce sont des m² en moins à tondre)!

Vous avez donc tout à gagner en mettant en place une prairie fleurie dans votre jardin !

Il existe de très nombreux mélanges proposés dans les jardinerie. Ces mélanges sont souvent constitués de plantes horticoles qui sont magnifiques avec de grandes fleurs très colorées mais qui ne produisent que très peu de pollen ou de nectar. Ce type de mélange est donc complètement inutile si vous souhaitez attirer les papillons par exemple.

Nous vous conseillons de passer par la société Ecosem qui produit des mélanges constitués de plantes indigènes. Cette société donne de très bon conseil et a une expérience importante dans le domaine.

<http://www.ecosem.be/> : pour l'achat des graines

<http://ecowal.be/> : de nombreux conseils sur le sujet

MV11. Je crée des parterres fleuris constitués majoritairement de plantes indigènes

Intérêts : favoriser les pollinisateurs et autres insectes et créer des zones de refuge pour la faune et la flore sauvages. Intérêt esthétique également et gain de temps au niveau de l'entretien du jardin.

Les parterres permettent très souvent d'embellir le jardin. Il est tout à fait possible de créer de magnifiques parterres constitués majoritairement de plantes indigènes. Il n'est nullement interdit d'utiliser des plantes horticoles mais faites-le dans une moindre mesure et en choisissant des variétés intéressantes pour la faune. Si possible, essayer d'avoir 100% de plantes indigènes mais un mélange de 2/3 indigènes et 1/3 horticoles nous semble intéressant.

Important : de nombreuses plantes horticoles ont été sélectionnées car elles possèdent de belles et grandes fleurs qui donnent un effet esthétique évident. Cependant, ces plantes produisent très peu de pollen ou de nectar et sont bien souvent très peu intéressantes pour les insectes, contrairement aux plantes indigènes.

Ecosem : <http://www.ecosem.be/fr/>

Apiflora : <http://apiflora.wix.com/apiflora>

Ecoflora : <http://www.ecoflora.be/fr/>

MV12. Je plante une (des) haie(s) indigène(s) libre(s) et variée(s) constituée(s) de 2/3 d'essences mellifères

Intérêts : favoriser les essences indigènes souvent mieux adaptées à notre territoire. Créer des zones de refuge et de nourrissage pour les oiseaux, les insectes et la faune en général. Profiter d'une haie variée et changeante au fil des saisons.

Une haie libre est une haie que l'on ne taille pas chaque année pour favoriser la production de fleurs et de fruits. Il est cependant utile de la maintenir à une certaine dimension et donc d'effectuer une taille de temps en temps entre septembre et mars s'il ne gèle pas.

En respectant certaines conditions, il est possible d'obtenir une subvention très intéressante de la Région Wallonne pour la plantation d'une telle haie. Depuis de nombreuses années, le Parc Naturel Burdinale-Mehaigne plante des haies de ce type. Vous pouvez donc nous contacter pour avoir des renseignements et nous pouvons même effectuer les plantations (devis gratuits). Nous réalisons également une commande groupée chaque année et enfin, nous vous aidons pour l'obtention de la subvention si vous passez par notre service.

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/05-09-2011-plantiez-une-haie-indigene.html?IDD=2390&IDC=3427>

MV13. Je laisse se développer une friche ou pré de fauche

Intérêts : Gagner du temps en laissant une partie du terrain non tondue. Favoriser le développement de la biodiversité et créer des zones refuges pour la faune.

Sur une partie peu fréquentée de votre jardin, vous pouvez décider de laisser pousser naturellement ce qui est présent. C'est ce que l'on appelle une friche. Ce milieu sera très accueillant pour de nombreux animaux. De plus cela vous fera gagner du temps car l'entretien d'une friche ou pré de fauche nécessite seulement une ou deux fauches par an. Il est conseillé d'exporter le foin afin de ne pas enrichir votre sol à cet endroit ce qui risquerait de favoriser des plantes telles que les orties même si elles sont très utiles au jardin.

<http://www.adalia.be/vpage.php?id=205>

Je pratique un jardinage naturel

MV14. Je fais un compost

Intérêts : diminuer la quantité de déchets verts et alimentaires mis à la poubelle en les valorisant pour produire un compost qui vous permettra d'enrichir vos sols au jardin.

Grâce au compostage, vous pourrez valoriser vos déchets alimentaires et déchets verts tout en enrichissant votre sol en humus, élément essentiel à la croissance des végétaux. En effet, le compostage consiste en la dégradation et transformation accélérées des déchets verts et déchets alimentaires en humus grâce à l'action d'êtres vivants du sol tels que des bactéries, des champignons ou encore des insectes.

Il existe plusieurs méthodes de compostage : compost en tas, silo à compost, compostage en surface, lombricompost...

Pour en savoir plus :

<http://www.intradel.be/produire-moins-de-dechets/reduire-mes-dechets-organiques/le-compostage-a-domicile.htm?lng=fr>

<http://www.jardineraunaturel.org/fr/jardiner-au-naturel/fiche.php?id=80>

MV15. J'éleve des poules

Intérêts : produire des œufs, valoriser les déchets verts et alimentaires dont les poules aiment se nourrir et produire du fumier de volaille qui sera utile au jardin.

Elever des poules demande un peu de travail et d'organisation mais il n'est nullement question d'avoir un élevage de 100 poules. Bien souvent, quatre poules ou même deux dans de très petits jardins peuvent être suffisantes pour en profiter. Si vous avez la place, vous pouvez éventuellement voir plus grand. Il existe de nombreuses races dont des races locales en voie de disparition comme la Fauve de Mehaigne par exemple. Si vous pouvez vous procurer de telles races et vous lancer dans un petit élevage, c'est encore un plus car vous participerez à la sauvegarde de races menacées.

<http://www.petitelevagedehesbaye.be/index.html>

<http://www.cra.wallonie.be/fr/brochures-et-dossiers/fiche-descriptive-des-races-de-volailles-locales-menacees>

Où acheter ? :

<http://www.waligali.be/page/poule-de-race-belge>

MV16. J'installe une ruche

Intérêts : favoriser les abeilles domestiques, auxiliaires importants de nos jardins et récolter du bon miel.

Insectes essentiels à la pollinisation des fleurs, des arbres fruitiers... et donc au maintien de la biodiversité, les abeilles sont aujourd'hui fortement menacées. En mettant en place une ruche et en apprenant à la gérer en accord avec les besoins et le mode de vie de l'abeille, vous favoriserez le maintien de cet auxiliaire essentiel.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous, soit vous trouvez un arrangement avec un apiculteur qui serait d'accord d'installer une ruche chez vous, soit vous vous lancez dans l'apiculture. Attention cependant, cela ne s'improvise pas et il est recommandé de suivre des cours ou d'être accompagné par un apiculteur expérimenté.

<http://www.cari.be/accueil/>

<http://www.apiculture-warre.fr/ruche/6-apiculture-pour-tous>

MV17. Je plante et entretien un verger constitué préférentiellement de variétés locales et anciennes

Intérêts : récolter et manger des fruits variés et aux qualités gustatives remarquables. Participer à la sauvegarde de variétés anciennes et locales.

Outre l'intérêt de pouvoir profiter d'une production fruitière, le verger offre bien des plaisirs et peut constituer un milieu très intéressant pour la faune. Bien entendu, il ne s'agit pas ici de créer un verger de production intensive mais bien un verger familial. Ce verger devrait préférentiellement être constitué d'arbres Demi Tiges (DT) ou Hautes Tiges (HT). Si vous disposez de peu de place, alors la plantation d'arbres Basses Tiges (BT) est une solution pour vous. Dans tous les cas, privilégiez les variétés anciennes et locales.

Depuis de nombreuses années, le Parc Naturel Burdinale-Mehaigne plante des arbres fruitiers. Vous pouvez donc nous contacter pour avoir des renseignements et nous pouvons même effectuer les plantations (devis gratuits). Nous réalisons également une commande groupée chaque année et enfin, nous vous aidons pour l'obtention de la subvention à la plantation si vous passez par notre service. Enfin, nous donnons régulièrement des formations sur ce thème et nous pouvons réaliser la taille de vos fruitiers (devis gratuits).

Le Parc Naturel Burdinale-Mehaigne, récolte également des fruits pour produire le jus du Parc. Vous pouvez également nous contacter à ce sujet si vous le souhaitez.

<http://rwdf.cra.wallonie.be/>

<http://environnement.wallonie.be/legis/consnat/cons033.htm>

<http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/vergers.pdf>

MV18. Je produis, récolte et partage mes graines et plantes

Intérêts : favoriser la diversité des semences, économie car moins d'achats et autonomie, sélection des plantes et variétés adaptées à votre jardin, aspect convivial avec le partage des graines et plantes.

Devenez autonome pour les semences de votre jardin et cultiver des portes-graines : des plantes dont vous ne récolterez pas les fruits ou légumes, mais plutôt les semences. Plusieurs méthodes de récolte sont possibles : vous pouvez récolter la plante entière (navet...) ou seulement les inflorescences (carotte...). Vous pouvez aussi ramasser les graines tombées ou cueillir les fruits entiers (courge, aubergine, poivron ...).

Apprenez à sélectionner des graines à partir des plantes de votre jardin pour les planter l'année suivante ou les échanger avec les autres membres du réseau « Les Apis jardins ».

<http://www.smictom-alsacecentrale.fr/medias/Pdf/Prevention/Jardin%20Pratique%20%20%20Produire%20facilement%20%20ses%20graines.pdf>

MV19. Je fais mon potager bio

Intérêts : avoir un potager bio favorise la biodiversité et permet de ne pas polluer son sol avec toutes sortes de produits. Vous aurez le plaisir de produire vous-même une partie de votre nourriture et mangerez des produits sains.

Rien de plus agréable que de manger les fruits et légumes dont vous avez pris soin pendant de longs mois ! Mangez des produits sains tout en favorisant la biodiversité et mettez en place un potager biologique.

Pour ce faire, adoptez des techniques de jardinage biologique comme les associations de cultures, l'utilisation de fertilisants et d'amendements naturels, le semis d'engrais verts (plantes), le choix de semences biologiques... Beaucoup d'autres méthodes existent pour améliorer la qualité de votre sol

naturellement tout en favorisant la biodiversité et la présence d'auxiliaires dans votre potager afin d'avoir un potager stable, en bonne santé et autorégulé.

<http://www.smictom-alsacecentrale.fr/medias/Pdf/Prevention/Jardin%20Pratique%20%20%20Bien%20associer%20les%20plantes%20au%20potager.pdf>

<http://www.jardinsdenoe.org/le-conseils-de-noe/sheet/les-purins-et-extraits-de-plantes-sauvages>

Où acheter des semences bio et de qualité ?

<http://www.semaille.com/fr/>

<http://www.kokopelli-semences.be/>

<http://www.cycle-en-terre.be/>

MV20. Je gère ma consommation d'eau et je récupère l'eau de pluie

Intérêts : éviter de gaspiller une ressource naturelle et gratuite : l'eau de pluie, qui pourra être valorisée au jardin.

L'eau est une ressource naturelle essentielle à la croissance des végétaux. Cependant, il est important de gérer sa consommation afin qu'elle soit la plus faible possible tout en répondant aux besoins des végétaux.

Pour ce faire, commencez par récupérer l'eau de pluie pour arroser vos plantes ensuite. Vous pouvez aussi installer un paillage, arroser le matin ou le soir et non en journée, utiliser un système d'arrosage « goutte-à-goutte »... De nombreuses techniques différentes peuvent être employées pour réduire votre consommation d'eau.

<http://www.jardineraunaturel.org/fr/jardiner-au-naturel/fiche.php?id=73>

<http://www.jardinsdenoe.org/le-conseils-de-noe/Je-r%C3%A9duis-ma-consommation-d%E2%80%99eau>

MV21. Je paille mes parterres de plantes

Intérêts : limiter le désherbage, l'érosion du sol et les pertes d'eau par évaporation mais également enrichir le sol et fournir des nutriments aux plantes.

Le paillis permet de limiter la pousse des herbes indésirables tout en évitant l'érosion du sol par la pluie et le vent. Il permet aussi d'économiser l'eau en limitant les pertes par évaporation ainsi que d'éviter les maladies en maintenant une atmosphère plus sèche autour des légumes et en limitant la propagation des spores de champignons pathogènes. Le paillis sert aussi de source d'alimentation pour les êtres vivants du sol et pour les auxiliaires du potager : un sol paillé est donc un sol qui sera généralement en bonne santé.

Pour pailler, plusieurs matériaux végétaux peuvent être utilisés : les écorces, paillettes de chanvre, broyat frais, paille, herbes sèches, feuilles d'orties... Chaque végétal possède des caractéristiques propres suivant l'utilisation que vous souhaitez en faire, prenez soin de vous renseigner sur le type de paillis le plus adapté.

<http://www.smictom-alsacecentrale.fr/medias/Pdf/Prevention/Paillis%20%20%20JARDIN%20PRATIQUE%20SMICTOM.pdf>

<http://www.jardineraunaturel.org/fr/jardiner-au-naturel/fiche.php?id=79>

MV22. Je fertilise ma terre naturellement

Intérêts : enrichir le sol et fournir des nutriments aux plantes. Eviter la pollution du sol et des nappes phréatiques et améliorer la qualité du sol.

Contrairement à la fertilisation chimique, la fertilisation biologique n'a pas seulement pour but de nourrir directement chaque culture mais également d'améliorer la qualité du sol et sa fertilité afin que ce soit le sol, lui-même, qui nourrisse les cultures. Plusieurs solutions biologiques existent pour améliorer la fertilité de votre sol comme l'incorporation de compost dans votre sol ou encore la plantation de plantes servant d'engrais verts : elles vont enrichir le sol en azote, un nutriment essentiel à la croissance des plantes. Leur dénomination peut être trompeuse : les engrais verts sont des plantes que l'on cultive puis que l'on enfouit pour améliorer la fertilité du sol.

Si vous élevez des animaux (poules, vaches, moutons, chèvres, chevaux, lapins), vous pouvez utiliser le fumier pour améliorer la qualité de votre sol. Cependant, un fumier de poules n'aura pas le même effet sur votre sol qu'un fumier de vaches. Prenez donc soin de vous renseigner sur les effets des fumiers ainsi que sur les méthodes de stockage du fumier.

<http://www.smictom-alsacecentrale.fr/fr/Les-engrais-verts/>

<http://www.jardinsdenoe.org/le-conseils-de-noe/sheet/semer-des-engrais-verts>

MV23. Je pratique une tonte différenciée

Intérêts : Gagner du temps en effectuant moins de passage avec la tondeuse. Favoriser le développement de la biodiversité et créer des zones refuges pour la faune.

Votre pelouse, si elle n'est pas tondu rase à l'anglaise, offre divers refuges pour la faune sauvage. C'est aussi un espace où la flore (trèfles, pâquerettes...) peut se développer à son aise si on le lui permet : une flore plus diversifiée permet d'accueillir une faune plus diversifiée également. D'où l'intérêt de gérer sa pelouse plus écologiquement.

En gérant votre pelouse de manière différenciée, vous favoriserez la biodiversité au sein de votre jardin. Par exemple, vous pourriez tondre une partie à une hauteur de 7-8 cm et autour de cette partie n'effectuer une tonte que toutes les deux ou trois semaines. Un cheminement tondu à une hauteur de 5 cm chaque semaine peut être inclus dans votre pelouse différenciée.

Un avantage non négligeable s'ajoute aux avantages pour l'environnement : le gain de temps car en effet, en pratiquant une tonte différenciée vous n'aurez plus besoin de tondre autant qu'avec une tonte classique.

Important : il n'est nullement obligatoire de pratiquer cette mesure sur l'ensemble du terrain. Vous pouvez très bien pratiquer une tonte différenciée sur une partie seulement de votre terrain. Bien entendu, plus cette partie sera grande et plus l'intérêt sera grand.

<http://www.adalia.be/vpage.php?id=206>

Références

Sites Internet

- EcoWal : <http://ecowal.be/>
- Adalia : <http://www.adalia.be/vpage.php>
- Le pôle de Gestion Différenciée : <http://www.gestiondifferentiee.be/>
- Les jardins de Noé : <http://www.jardinsdenoe.org/le-conseils-de-noe>
- Jardiner au naturel : <http://www.jardinaunaturel.org/fr/jardiner-au-naturel/index.php> et <http://www.jardinaunaturel.org/fr/outils-d-information/listing.php?id=80>
- Jardins Naturels Sensibles – Essonne : http://www.essonne.fr/fileadmin/patrimoine_naturel/jns/Description_des_engagements_des_JNS.pdf
- Natagora : <http://www.natagora.be/index.php?id=864> et Réseau « Nature au jardin » : <http://www.natagora.be/natureaujardin/index.php?id=45>
- Région wallonne Environnement : <http://environnement.wallonie.be/publi/education/jardin-naturel.pdf>
- Au jardin.info : <http://www.aujardin.info/fiches/>
- SMICTOM Alsace centrale : <http://www.smictom-alsacecentrale.fr/fr/fiche-pratique-jardin-naturel/>
- FREDON Lorraine : <http://www.fredon-lorraine.com/fr/fiches-jardinage-ecologique.html>
- Guide du jardinage écologique en Lorraine : http://www.lorraine.eu/files/live/sites/www/files/contributed/documents/Lorraine%20Pratique/vivre%20l'environnement/AREL_JARDINAGE.pdf
- Chantier Nature - Guide de jardinage au naturel : http://hebergement-touristique-durable.lenord.fr/telechargement/p44-jardin_naturel.pdf
- Quartier durables citoyens – Bruxelles Environnement (fiche sur les spirales aromatiques) : <http://www.quartiersdurablescitoyens.be/2011/08/fiche-technique-spirale-dherbes-aromatiques/>

Livres

La collection « Terre vivante » propose une large gamme d'ouvrages en lien avec le thème du jardin au naturel. Parmi ces livres, nous vous en conseillons deux qui, à eux seuls, rassemblent la quasi-totalité des informations en lien avec les mesures volontaires présentées dans la charte :

→ Coccinelles, primevères, mésanges..., Denis PEPIN, Georges CHAUVIN, collection « Conseils d'experts », Editions « terre vivante », 2009 (300p.)

→ Le guide terre vivante de l'autonomie au jardin, Pascal ASPE et al. , Collection « Les guides », Editions « terre vivante », février 2015 (432p.)

D'autres ouvrages sont proposés par « Terre vivante » : <http://www.terrevivante.org/> .

Nous vous conseillons également :

→ Le jardin naturel, Vincent ALBOUY et Guillaume LEMOINE, éditions Delachaux et Niestlé, 2005 (272p.)

Cette liste sera complétée au cours de l'année.

D'autres sources bibliographiques sont disponibles sur le lien suivant :

<http://www.natagora.be/natureaujardin/index.php?id=2000>.

Subventions

La Région Wallonne subventionne divers aménagements ainsi que divers entretiens liés aux arbres. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.

<http://environnement.wallonie.be/legis/consnat/cons033.htm>

Un projet en deux phases

Cette année 2016 est une première phase test pour le projet. La commune de Braives sera commune pilote avant d'étendre aux autres communes du Parc Naturel Burdinale- Mehaigne. Comme nous sommes dans une phase de test, la charte est susceptible d'être légèrement modifiée à l'avenir. Si vous habitez sur une des autres communes du Parc Naturel Burdinale-Mehaigne, il est possible d'adhérer au projet dès maintenant même si nous ne le lancerons officiellement sur l'ensemble du territoire qu'en 2017.

Nous contacter

Parc Naturel Burdinale-Mehaigne

Rue de la Burdinale 6 – 4210 Burdinne

085/71.28.92 ou 0497/77.01.20

admin.parcnaturelburdinne@skynet.be ou milieu.parcnaturelburdinne@skynet.be

PCDN de Braives

Rue du Cornuchamp 5 – 4260 Braives

Valérie Pinel

019/69.62.26

valerie.pinel@braives.be

Les Apis jardins

le réseau des jardins naturels du Parc



Formulaire d'adhésion à la charte

Les mesures de base que je m'engage à respecter pour être membre du réseau

- Je prends soin de la biodiversité et de ma santé en pratiquant un jardinage écologique et je fais donc le choix de ne plus utiliser de produits phytosanitaires et autres biocides
- Je lutte contre les plantes invasives et je n'en plante pas
- Je privilégie les plantes indigènes
- Je réserve minimum 10% de la superficie de mon terrain pour favoriser la faune sauvage et les auxiliaires
- Je choisis d'appliquer au minimum trois mesures volontaires qui deviendront mesures de base:

Les mesures volontaires

→ Je favorise les auxiliaires et la vie sauvage

<input type="checkbox"/> Je respecte la spontanéité de la vie sauvage et je prends le temps d'observer	<input type="checkbox"/> Je favorise les déplacements de la faune sauvage
<input type="checkbox"/> Je favorise les abeilles sauvages et autres insectes (papillons...) en utilisant des plantes mellifères et en créant des abris spécifiques	<input type="checkbox"/> Je crée une mare « naturelle »
<input type="checkbox"/> Je plante des arbres à tailler en têtard	<input type="checkbox"/> Je mets en place une prairie fleurie constituée de plantes indigènes
<input type="checkbox"/> Je limite l'éclairage du jardin	<input type="checkbox"/> Je crée des parterres fleuris constitués majoritairement de plantes indigènes
<input type="checkbox"/> Je mets en place un mur en pierre sèches et/ou une spirale aromatique	<input type="checkbox"/> Je plante une (des) haie(s) indigène(s) libre(s) et variée(s) constituée(s) de 2/3 d'essences mellifères
<input type="checkbox"/> J'installe des nichoirs et des abris pour la faune	<input type="checkbox"/> Je laisse se développer une friche ou pré de fauche
<input type="checkbox"/> Je nourris les oiseaux en période hivernale	<input type="checkbox"/> Autres :

→ Je pratique un jardinage naturel

<input type="checkbox"/> Je fais un compost	<input type="checkbox"/> Je fais mon potager bio
<input type="checkbox"/> J'éleve des poules	<input type="checkbox"/> Je gère ma consommation d'eau et je récupère l'eau de pluie
<input type="checkbox"/> J'installe une ruche	<input type="checkbox"/> Je paille mes parterres de plantes
<input type="checkbox"/> Je plante et entretiens un verger constitué préférentiellement de variétés locales et anciennes	<input type="checkbox"/> Je fertilise ma terre naturellement
<input type="checkbox"/> Je produis, récolte et partage mes graines et plantes	<input type="checkbox"/> Je pratique une tonte différenciée
<input type="checkbox"/> Autres :	

Madame Monsieur

Nom : Prénom :
.....

Rue : N° : Boîte :
.....

Code Postal : Localité :
.....

Téléphone : GSM :
.....

E-mail : Facebook :
.....

Je souhaite recevoir une plaquette « Les Apis jardins » à placer devant chez moi :

NON Oui en version autocollant Oui en version plaquette en dur

→ J'accepte que mon terrain soit pointé sur une carte en ligne reprenant les membres du réseau

OUI NON

→ J'accepte que mes coordonnées soient visibles sur internet

OUI NON

→ Je deviens ambassadeur du réseau en parlant du projet / de mon projet autour de moi

OUI NON

→ J'accepte de rendre mon jardin accessible de temps en temps

NON

OUI sur rendez-vous

OUI lors des évènements du réseau (formations, visites des jardins...)

Je, soussigné(e), m'engage à respecter la charte « Les Apis jardins » ainsi que les mesures volontaires spécifiées dans le présent dossier pour une durée de an(s). Si je désire mettre fin à mon engagement, je préviens le responsable du réseau par mail.

Fait le, à

Signature de l'adhérent :